

ÉTAT D'AVANCEMENT 2014 DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023

Régie de l'énergie
DOSSIER: M.37PC 10/15
DEPOSÉE EN AUDIENCE 25.11.14
Date:
Pièces n°: A-2014-26

**Tableau 4-2 :
Bilan en puissance (en MW)**

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Besoins à la pointe visés par le Plan	37 892	38 280	38 575	38 855	39 192	39 591	40 052	40 396	40 713
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 614	3 775	4 104	4 323	4 360	4 405	4 546	4 584	4 620
Besoins à la pointe incluant la réserve	41 506	42 055	42 679	43 178	43 552	43 996	44 597	44 980	45 333
- Électricité patrimoniale	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442
- HQP - Base et cyclable	600	700	700	800	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
- Biomasse et petite hydraulique	299	390	457	523	523	523	523	523	523
- Éolien (4 000 MW) ⁽¹⁾	934	1 098	1 186	1 308	1 308	1 308	1 378	1 378	1 378
- Gestion de la demande en puissance	1 252	1 075	1 275	1 325	1 375	1 425	1 600	1 600	1 600
• Électricité interruptible	1 252	1 000	1 150	1 150	1 150	1 150	1 300	1 300	1 300
• Interventions en gestion de la demande en puissance	0	75	125	175	225	275	300	300	300
- Abaissement de tension	250	250	250	250	250	250	250	250	250
- Transactions de court terme réalisées	750	500	300	50					
= Puissance additionnelle requise	0	600	1 050	1 500	1 650	2 050	2 400	2 800	3 150

Note (1) : Contribution équivalente à 35 % de la puissance contractuelle, en vertu de l'entente d'intégration éolienne

1 Le bilan en puissance intègre la contribution en puissance des approvisionnements
2 de long terme du Distributeur ainsi que les moyens de gestion de la demande
3 présentés à la section 3 et l'abaissement de tension. La contribution des marchés de
4 court terme, dont le potentiel est établi à 1 500 MW, suffit à combler les besoins pour
5 les premières années du Plan. Pour assurer la disponibilité d'une partie de ces
6 ressources, le Distributeur a lancé en mai 2014 un appel d'offres qui a permis
7 d'acquérir des produits de puissance UCAP pour les hivers 2014-2015 à 2017-2018
8 pour des quantités allant de 50 à 750 MW, soit une portion seulement des quantités
9 recherchées.

10 Au-delà de ces moyens, le bilan en puissance fait état de besoins de long terme à
11 partir de l'hiver 2018-2019. La stratégie du Distributeur pour répondre à ces besoins
12 s'appuie principalement sur les trois éléments suivants :

- 13 • l'acquisition de moyens de puissance de long terme ;
- 14 • l'utilisation en pointe de la centrale de TCE à Bécancour ;
- 15 • l'acquisition d'énergie en base et la puissance associée en hiver.

16 Le Distributeur présente également la stratégie prévue d'acquisition
17 d'approvisionnements sur les marchés de court terme.

4.4.1. Moyens de puissance de long terme

18 Le Distributeur lancera à l'hiver 2015 un appel d'offres afin de combler une portion de
19 ses besoins en puissance de long terme. Les caractéristiques du produit recherché